



L'ASSOCIATION DES AGENTS SPORTIFS DU SÉNÉGAL (2A2S)



N° 022230/MISP/DGAT/DLPL/DAPA

SIEGE SOCIAL: TF24380, LOT 106, NGOR ALMADIES

CONTACT: INFO@2A2S.SN

ORGANIGRAMME OFFICIEL

BUREAU EXÉCUTIF NATIONAL

PRÉSIDENT : MODOU DIAW

Attributions : Le Président est le **garant de la vision stratégique, de la cohérence institutionnelle et de la représentation officielle de la 2A2S.**

- Définit les orientations stratégiques nationales ;
- Représente l'Association auprès de l'État, des fédérations, des partenaires nationaux et internationaux ;
- Préside les réunions du Bureau Exécutif et de l'Assemblée Générale ;
- Signe les conventions, partenariats et actes officiels ;
- Supervise l'ensemble des organes et commissions ;
- Veille au respect des statuts, du règlement intérieur et de la charte d'éthique ;
- Peut engager l'Association dans les actions juridiques nécessaires.

1er VICE-PRÉSIDENT : TIDIANE NDOUR

Attributions : Le 1er Vice-Président est chargé de la **coordination stratégique et du suivi des projets nationaux.**

- Assure la mise en œuvre des décisions du Président ;
- **Coordonne les commissions nationales ;**
- Supervise les projets structurants ;
- Assure l'intérim du Président en cas d'absence ;
- Évalue la performance opérationnelle des programmes.

2e VICE-PRÉSIDENTE : FATIMA KHADIJA NDÈNE

Attributions : Chargée des **relations institutionnelles et partenariats stratégiques.**

- Assure la liaison avec les fédérations sportives ;
- Développe les relations avec les ministères et institutions ;
- Représente la 2A2S dans les rencontres officielles ;
- Supervise les conventions institutionnelles ;
- Peut assurer l'intérim de la trésorerie si nécessaire.

3e VICE-PRÉSIDENT : PIERRE STANISLAS DIOUF

Attributions : Responsable du **Développement, de l'Innovation et de la Structuration Territoriale.**

- Coordonne la mise en place des cellules régionales ;
- Supervise les projets d'expansion nationale ;
- Propose des innovations organisationnelles ;
- Suit les indicateurs de croissance et d'impact ;
- Assure le lien entre les régions et le Bureau national.

SECRETARE GÉNÉRAL : COUMBA NDIAYE

Attributions : La Secrétaire Générale est la **cheffe de l'administration interne**.

- Assure la gestion administrative quotidienne ;
- Organise les réunions officielles ;
- Rédige les procès-verbaux ;
- Gère les archives et correspondances ;
- Veille à la conformité des décisions ;
- Tient le registre officiel des membres.

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT : ARFAN GOUDIABY

Attributions : Il assiste le Secrétaire Général et assure :

- Le suivi administratif des cellules régionales ;
- La coordination des rapports régionaux ;
- L'organisation logistique des événements ;
- L'intérim du Secrétaire Général si nécessaire.

TRÉSORIER GÉNÉRAL : FATIMA KHADIJA NDÈNE (intérim)

Attributions : Responsable de la **gestion financière et budgétaire**.

- Élabore le budget annuel ;
- Supervise les recettes et dépenses ;
- Garantit la transparence financière ;
- Autorise les paiements avec double signature ;
- Présente le rapport financier annuel.

TRÉSORIER ADJOINT : MAGUETTE KEBE

Attributions : Chargé du suivi opérationnel des finances.

- Suit les cotisations mensuelles ;
- Tient la comptabilité détaillée ;
- Produit les rapports financiers trimestriels ;
- Assure le suivi des arriérés ;
- Assiste le Trésorier Général.

DIRECTEUR EXÉCUTIF : PAPA KHAIROU CISSÉ

Attributions : Responsable de la **gestion opérationnelle quotidienne**.

- Met en œuvre les décisions stratégiques ;
- Coordonne les activités nationales ;
- Supervise le personnel administratif ;
- Suit les projets et programmes ;
- Produit des rapports de performance ;
- Assure la gestion logistique des événements.

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

1 -CHEIKH MOHAMED FADEL DIOP

2 –

3 -

Attributions : Organe indépendant de contrôle financier.

- Vérifie la conformité des comptes ;
- Contrôle la gestion budgétaire ;
- Audite les dépenses et recettes ;
- Produit un rapport annuel indépendant ;
- Peut recommander des mesures correctives.

Il agit en toute impartialité et indépendance.

PRINCIPE FONDAMENTAL

Chaque membre du Bureau Exécutif :

- Agit dans le respect des statuts ;
- Est tenu à une obligation de loyauté ;
- Rend compte de ses missions ;
- Peut être évalué chaque trois mois.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized name followed by a horizontal line.